

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2009

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS - LOPES - HENAFF J.L. - LAMANDÉ - DANIEL - LE BRIS - BIANNIC - PETIBON - JEFFROY – FOURNIS - LE BRIGANT - MORINIERE - PERES-RAVOUX - LE GALL - DAGORN - LE BIHAN – CADIOU - SUC.

Absents : - LE BERRE (procuration à LE BRIS)
- PHILIPPE (procuration à DANIEL)
- GUEHL (procuration à SUC)

Secrétaire de séance : MORINIERE

Le procès verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009 est adopté à l'unanimité sans observation.

❖ Décision modificative - budget 2009 :

Mr LOPES présente la décision modificative pour le budget commune (budget principal) et les budgets annexes (assainissement – camping – Kergado – centre nautique).

DM - ASSAINISSEMENT 2009

Section d'Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	Désignation	Montant	Chap.	Article	Désignation	Montant
16	1641	Emprunts	3 000	O21	O21	Virement section de fonctionnement	-17 912
21	218	Autres immobilisations corporelles	-6 200	13	131	Subvention d'équipement	-16 700
23	2315	Immobilisations corporelles	-31 412	O41	4582	Recettes sous mandat	16 700
O41	4581	Dépenses sous mandat	16 700				
		TOTAL	-17 912			TOTAL	-17 912

Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	Désignation	Montant	Chap.	Article	Désignation	Montant
O11	6066	Carburant	-700	70	70611	Redevance assainissement	16 205
	613	Locations	1 700				
	615	Entretien et réparations	-5 000				
	618	Divers	35 000				
	626	Frais postaux et télécommunications	2 400				
	677	Services bancaires et assimilés	500				
	628	Divers	-200				
65	654	Perte sur créances irrécouvrables	917				
66	66111	Intérêts	-1 000				
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	500				
O23	O23	Virement section d'investissement	-17 912				
		TOTAL	16 205			TOTAL	16 205

DM - CAMPING 2009

Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	Désignation	Montant	Chap.	Article	Désignation	Montant
O11	60611	Eau et assainissement	1000	70	7083	Locations	3 307
O12	6215	Charges de personnel	1 500		7088	Autres produits d'activité	108
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables	800				
67	678	Autres charges exceptionnelles	115				
		TOTAL	3 415			TOTAL	3 415

DM - CENTRE NAUTIQUE 2009

Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	Désignation	Montant	Chap.	Article	Désignation	Montant
O11	60632	Fournitures d'entretien et petit équipement	6 000	70	7083	Location	8 600
O12	6215	Charges de personnel	6 800	74	74718	Etat (CAE)	4 200
		TOTAL	12 800			TOTAL	12 800

DM - LOTISSEMENT KERGADO 2009

Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	Désignation	Montant	Chap.	Article	Désignation	Montant
O42	71355	Variation stocks	11 255,05	O42	71355	Variation stocks	11 255,05
65	658	TVA	0,92				
	6522	Virement excédent commune	2 662,03				
O11	605	Travaux	-2 662,95				
		TOTAL	11 255,05			TOTAL	11 255,05

Section d'Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	Désignation	Montant	Chap.	Article	Désignation	Montant
O40	3555	Terrains	11 255,05	O40	3555	Terrains	11 255,05
		TOTAL	11 255,05			TOTAL	11 255,05

DM - COMMUNE 2009

Section de Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Article	Fonction	Désignation	Montant	Chap.	Article	Fonction	Désignation	Montant
O22			Dépenses imprévues	-27 200	O13	6 459	O20	Remboursement sur rémunérations	45 000
					70	70872	414	Remboursement de frais Centre Nautique	6 800
O11	60633	822	Fournitures de voiries	9 997			95	Remboursement de frais par Camping	1 500
	6065	212	Livres, disques	445					
	6067	212	Fournitures scolaires	-445	74	74121	O1	Dotation Solidarité Rurale 1ère fraction	5 126
	6188	832	Autres frais divers (algues vertes)	30 000		74122	O1	Dotation Solidarité Rurale 2ème fraction	3 223
	6227	O20	Frais d'actes PLU	3 500		74127	O1	Dotation Nationale Péréquation	16 108
						7473	832	Département algues vertes	24 000
O12	64131	O20	Charge de personnel	45 000		7473	O25	Département ti pass	3 000
						7477	832	LTA algues vertes	6 000
65	6574	O25	Subvention association ti pass	3 000		7478	O20	Participation autres organismes (comité des fêtes)	4 300
	658	O1	Charges diverses gestion courante (régul TVA lotissements)	52 222					
	658	O20	Fond Solidarité Logement	1 200	75	7 551	O1	Excédent budget lotissement Kergado	2 662
			TOTAL	117 719				TOTAL	117 719
Section d'Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Article	Fonction	Désignation	Montant	Chap.	Article	Fonction	Désignation	Montant
13	1322	324	Reversement subvention Trémel	1 681	13	1323	822	Voirie département	38 647
							324	Peinture Ste Barbe département	750
16	165	71	Dépôt et cautionnement reçus	990			314	Espace culturel département	350 200
	1641	O1	Emprunt	7 000					
21	2111	O20	Terrains nus	-20 257	13	1322	324	Peinture Ste Barbe région	750
	2182	O20	Voiture	1 200			314	Espace culturel région	344 000
	2183	212	Achat photocopieur	1 100					
	2188	211	Achat vélos	1 500	13	1328	822	Voirie LTA	10 000
	2188	411	Achat défibrillateurs	3 200					
	2188	324	Pédale d'expression orgue	2 810					
	2188	212	Achat photocopieur	-1 100	16	165	71	Dépôt et cautionnement reçus	990
	2188	251	Lave linge	458					
					16	1641	O1	Emprunt voirie 2009	-32 000
23	2313	O20	Extension des services techniques	554		1641	O1	Emprunt espace culturel	1 306 000
	2313	314	Espace culturel	2 000 000					
	2313	324	Retable chapelle St sébastien	600					
	2313	324	Travaux chapelle St Sébastien	552					
	2313	324	Peinture chapelle St barbe	3 000					
	2313	421	Carport clsh	1 500					
	2313	510	Maison médicale	2 061					
	2315	822	Voirie	16 663					
	2315	324	Réfection pont sur le Yar	-4 175					
			TOTAL	2 019 337				TOTAL	2 019 337

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

❖ Lannion Trégor Agglomération - rapport d'activités 2008 :

Mr LOPES présente le rapport d'activités 2008 : Lannion Trégor Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2003 ; la représentation comprend une assemblée de 60 conseillers, 1 président et 10 vice-présidents.

Les instances : le bureau exécutif (le président et les vice-présidents), le bureau communautaire (60 délégués titulaires et 56 délégués suppléants).

Les commissions de travail : le développement économique, l'emploi et l'aménagement du territoire – environnement, administration générale et services – enseignement supérieur, recherche, formation et TIC – cadre de vie et habitat – déplacements et équipements structurants.

Les commissions consultatives : déchets, transports et SPANC

Le développement économique se manifeste à travers l'immobilier locatif, les espaces d'activités et l'aide-accompagnement à la création et reprise d'entreprise.

Actions générales dans le domaine du développement économique :

- Acquisition du site SAGEM (10 000 m²)
- Vente d'un bâtiment à ISYTECH
- Les pôles de compétitivité.

Versement de participations et subventions d'un montant de 316 235 € (ADIT : 108 120 – Pays de Trégor Goëlo : 53 844 – images et réseaux : 50 000 €)

L'immobilier industriel locatif représente 54 027 m² avec un taux de remplissage de 90 % (152 entreprises et associations locataires).

Les réalisations dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :

- Contrat Etat / Région 2007-2013 pour plus de 12,5 M €
- Réhabilitation de l'I.U.T. (1,92 M €)
- Projet PONANT (3 M €)
- ABRET (430 000 €)
- PERFOS (1,80 M €)
- Boucle locale Haut débit
- Travaux au Lycée Le Dantec

Tourisme – commerce – artisanat :

- Les Offices de Tourisme (OT Baie de Lannion et OT de la Lieue de Grève)
- Le Planétarium de Bretagne
- Commerce et artisanat (3 dossiers CDAC et un projet FIDDAC)

Habitat :

Programme PLH 2008-2013 :

- Actions sur le logement locatif social et mise en place de dispositifs d'aides.
- Programmation des logements locatifs sociaux : 199 logements pour 2009.
- Participation de 6 000 € pour le F.S.L.
- Amélioration de l'habitat privé

Pratique de la ville :

Création du CLSPD : les actions

- Volet justice
- Volet sécurité
- Prévention des toxicomanies

Aménagement de l'espace :

Le schéma routier comprend :

- Franchissement aval du léguer
- Contournement sud de Lannion
- Accès à l'espace d'activité Pégase V
- Contournement Nord de Lannion

Le schéma de cohérence territorial (SCOT)

- Elaboration du SCOT du Trégor

Les transports :

- Agglo taxi
- Ligne Morlaix Lannion

Les équipements culturels et sportifs

Le Carré magique : intervention sur l'ensemble du territoire – actions avec les écoles – spectacle de Noël.

Espace aqualudique Ti Dour :

Ouverture le 3 mars 2008 pour une fréquentation de 156 079 entrées. Le déficit est de 360 000 €

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La collecte des déchets ménagers
- Les espaces naturels :
 - Presqu'île Renote à Trégastel
 - Remise en état après la tempête de 2008
 - Travaux forestiers (Lann Ar Waremm)
 - Natura 2000 : 4 contrats pour des aides de 150 000 €
 - Sentiers de randonnées : mutualisation et organisation de l'entretien des sentiers (21 km)
- Le Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève
 - Niveau programme pluriannuel : nouvelle stratégie : éradiquer les algues vertes et mobiliser les acteurs (Etat/agriculteurs/citoyens)
- Le SPANC :
 - Contrôles des installations neuves
 - Diagnostic des installations existantes
 - Opérations groupées de réhabilitations des installations défectueuses.
- Les énergies : diagnostics des consommations d'eau et vente de 300 récupérateurs d'eau.

La communication et l'information :

- Lettre d'information trimestrielle « com'infos »
- Site internet www.lannion-tregor.com
- Participation au salon de l'habitat
- Elaboration du rapport d'activités 2007
- Communication économique : film « entreprendre à Lannion Trégor Agglomération »

Les ressources humaines – bilan social 2008 :

Au 13 décembre 2008 : 148 agents dont 132 titulaires et 15 non titulaires.

Les finances :

Les recettes : 60,8 millions d'euros

Les dépenses : 58,3 millions d'euros

Pour 15 budgets (1 budget principal et 14 budgets annexes)

Informatique – SIG :

Systeme d'information géographique :

- Administration de la base de données géographiques de l'agglomération et des comités des B.V.
- Projet webmapping communautaire

Mr le Maire s'interroge sur la place des communes dans le schéma de développement de la communauté d'agglomération. Il paraît important de sauvegarder le rôle de la commune auprès des usagers ; il n'est pas évident de se déplacer à Lannion.

Mr LE BRIS constate l'éloignement des services publics et affirme son opposition à la réforme sur les collectivités territoriales.

Mr LAMANDE dit que la démocratie est touchée en son cœur. Le débat sur l'intercommunalité s'est déroulé il y a 20 ans. On peut craindre une disparition des communes avec à terme une gestion technocratique des affaires.

Mr LAMANDE propose de réclamer une votation pour inciter le gouvernement à accepter l'organisation d'un référendum sur le sujet.

Le Maire reconnaît que la communauté d'agglomération peut entraîner des économies d'échelle ; mais il faut trouver une limite au transfert des compétences.

Mr LE BRIS propose d'adopter une motion pour insister sur la nécessité de maintenir l'échelon communal.

Mr JEFFROY dénonce la suppression des syndicats de communes ; il convient de communiquer pour informer la population.

Mme PERES-RAVOUX dit avoir participé à une réunion organisée par le Conseil Général ; il apparaît que le Préfet décidera en cas de divergences entre les collectivités. L'intervention de l'Etat est grandissante avec atteinte à la décentralisation. La population n'est pas associée au débat sur la réforme.

Mr MORINIERE constate que la réforme annoncée par le gouvernement vise à faire des économies ; la diminution du nombre d'agents de l'Etat est une réalité sur le terrain. On peut craindre une disparition de la perception de Plestin-les-Grèves.

Mr JEFFROY fait le parallèle avec le Conseil Général et craint que le transfert des compétences vers l'agglomération aboutissent à une prise en main des dossiers par des spécialistes techniques et administratifs. Par ailleurs, la mutualisation des moyens ne semble pas entraîner une réduction des coûts.

Mme PERES-RAVOUX évoque des changements profonds, une perte des repères alors que les mentalités n'ont pas été préparées.

❖ Urbanisme - aménagement - taxe locale d'équipement :

Le Maire rappelle la mise en place de la P.V.R. en janvier 2009 (Participation Voirie-Réseau). Cette procédure permet en principe de réclamer aux pétitionnaires une participation pour extension des réseaux (ERDF notamment).

En réalité il est très difficile d'obtenir l'accord des propriétaires dans la mesure où les extensions sont généralement situées dans la voirie communale.

Le Maire propose d'instaurer la T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement) au taux de 1,5%. La TLE est appliquée sur la surface construite (SHON) dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme. Un pavillon de 100 m² sera taxé pour un montant de 540 €

La liquidation de la taxe est assurée par les services de l'équipement et le recouvrement par le Trésor Public. Les constructions réalisées par les organismes agréés pour le logement social sont exonérées.

La recette annuelle attendue est de 2 500 € environ.

Mr JEFFROY dit qu'il s'agit d'une taxe supplémentaire avec le risque de freiner la construction sur la commune.

Mr LAMANDE souligne que la PVR posait des problèmes techniques.

L'assemblée se prononce favorablement pour l'instauration de la TLE au taux de 1% à compter du 01 janvier 2010.

Vote :

- Pour : 19
- Abstentions : 2

❖ Etude schéma eaux pluviales - marché BOURGOIS:

Le Maire expose que des prestations complémentaires ont été demandées au Cabinet BOURGOIS :

- Frais topographiques pour l'étude d'un linéaire de 18 km
- Etude détaillée de la situation actuelle + étude sommaire de la situation future pour un montant TTC de 11 363,20 € Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un marché complémentaire avec le Cabinet BOURGOIS.

❖ Camping municipal - équipement aquatique :

Le Maire rappelle le projet de piscine au camping municipal. le programme comprend un bassin principal de 200 m² maximum – une pataugeoire – une plage (300 m² environ) autour du bassin – local pour le traitement de l'eau – un système de chauffage. Un abri sur le bassin et la clôture de l'équipement.

Le Maire précise que le bassin sera situé derrière le sanitaire A.

L'assemblée donne son accord sur le projet.

❖ Camping municipal - tarifs 2010 :

Emplacement	3,70
Adulte	2,90
Enfant de – de 1 an	Gratuit
Enfant de – de 10 ans	1,80
Véhicule	1,90
Animal	1,50
Branchement	2,60
2 adultes +1 emplacement + voiture	11,40

- Moins 15% en avril et mai
- Moins 10% en juin et septembre
- Moins 10% pour les groupes ou emplacement groupe 168-169 uniquement
- Garage mort hors saison (avril – mai – juin – septembre) gratuit
- Borne Camping-car : 2,50 € pour ceux qui ne passent pas la nuit
- Forfait Camping-car : 11 € (avril-mai – juin – septembre)
- Pains de glace : 0,50 € les grands, 0,40 € les petits
- Ecole de voile : 10 € par personne / nuit pour les stagiaires uniquement

TARIFS LOCATIONS 2009		03/04 au 26/06 28/08 au 02/10	26/06 au 03/07 TARIF HORS SAISON	03/07 au 10/07 PROMO 21/08 au 28/08	10/07 au 21/08
Mobil. 4 places 21 m ² n°39-40 les anciens	Semaine W.E. Nuitée	190 € 65 € 40 €	190 € 77 € 42 €	250 € 77 € 44 €	390 € 77 € 44 €
Mobil. 4-5 places 23 m ² n°35-36	Semaine W.E. Nuitée	198 € 65 € 44 €	198 € 77 € 44 €	330 € 80 € 45 €	390 € 90 € 48 €

Mobil. 4-5 places 26 m ² n°34-37-38-27-29	Semaine W.E. Nuitée	215 € 70 € 46 €	215 € 100 € 50 €	350 € 110 € 51 €	430 € 110 € 51 €
Chalet 5 places 30 m ² n°1-3	Semaine W.E. Nuitée	198 € 65 € 44 €	198 € 100 € 50 €	335 € 100 € 50 €	390 € 100 € 50 €
Chalet 6 places 33 m ² n°2-6-4	Semaine W.E. Nuitée	230 € 70 € 50 €	230 € 112 € 51 €	340 € 115 € 58 €	430 € 115 € 58 €
Chalet 6 places 38 m ² n°5	Semaine W.E. Nuitée	240 € 70 € 50 €	240 € 112 € 57 €	350 € 115 € 58 €	440 € 120 € 60 €
Chalet 6 places 40 m ² (3 chambres) n°7-8	Semaine W.E. Nuitée	245 € 85 € 55 €	245 € 112 € 57 €	380 € 115 € 58 €	470 € 120 € 60 €

Mr LOPES précise que la taxe de séjour n'est pas augmentée.

❖ **Projet pavillons CCAS à Kerscrignac - desserte électricité et éclairage public :**

Le Maire présente le projet élaboré par le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) pour la desserte électrique et éclairage public du programme « 8 pavillons du CCAS ».

La commune participe à hauteur de 75 % du coût TTC pour la basse tension (7 875 €) et 80 % du coût TTC pour l'éclairage public (9 520 €).

L'assemblée donne son accord au projet SDE ainsi qu'au financement communal.

❖ **Service assainissement - Poul Guioch - formation du service aux usagers :**

Le Maire expose que les 2 tranches assainissement 2007-2008 ont été réceptionnées. Le poste de refoulement de Poul Guioch vient d'être mis en service. Le réseau est mis à disposition des usagers. Il est proposé de facturer le service à compter du 01 janvier 2010.

L'assemblée approuve cette échéance pour l'abonnement et la redevance.

❖ **Lannion Trégor Agglomération - compétences «déchets inertes» :**

Le Maire présente la « délibération concordante » proposée par « Lannion Trégor Agglomération » relative au transfert de la compétence « élimination des déchets inertes ».

Le coût de l'opération est évalué à 150 000 €/an avec création de 4 ou 5 sites. Le coût pour Plestin est de 10 026 €

Mr JEFFROY dit son malaise à voter ce transfert de compétence (extension) compte tenu du débat précédent sur le rôle de la commune au sein des autres collectivités territoriales.

Vote du Conseil Municipal :

- Pour : 20
- Abstention : 1

❖ **Service assainissement - traitement des boues - graisses et sable de la station d'épuration :**

Le Maire rappelle que les sous produits de la station sont traités par le SIVOM de Morlaix avec intervention de VEOLIA pour la concentration des boues. Les volumes transportés avoisinent les 1 200 m³.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les conventions VEOLIA et SIVOM jusqu'à fin 2011.

❖ **Lannion Trégor Agglomération - compétence tourisme :**

L'assemblée communale donne son accord à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit notamment de créer un E.P.I.C. pour le développement touristique – l'élaboration d'un schéma de développement touristique – les pôles touristiques identifiés sont les suivants : « Côtes de Granit Rose » - « La Baie de Lannion » - « La Lieue de Grève ».

❖ **Camping municipal - réalisation d'un emprunt :**

Une consultation a été organisée pour la réalisation d'un emprunt de 36 000 € pour financer l'acquisition de mobil-homes et la pose d'une cloison amovible dans la salle de jeux.

Le Conseil Municipal examine les offres et décide de retenir la BCME pour un taux fixe de 3.64 % sur 10 ans.

❖ **Acquisition foncière - propriété CAILLET :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain sur la propriété CAILLET (intersection de la venelle de Run Rouz/RD 42).

Le prix est fixé à 1 200 € pour 68 m². La commune s'engage à évacuer la haie existante et à poser une clôture grillagée doublée de plantations.

❖ **Questions diverses :**

▪ **Recensement de la population :**

Du 21 janvier au 20 février 2010. Recrutement de 9 agents recenseurs.

▪ **Assurance du personnel – Groupama – contrat groupe – Centre de Gestion :**

Groupama constate que le contrat « assurance du personnel » est déficitaire et propose un taux de 9 % (5.97 % précédemment). Il est également proposé de joindre le contrat « dommages au patrimoine » au contrat « risques statutaires ».

Parallèlement en 2010 le Centre de Gestion organise une consultation pour le compte des communes.

Le Conseil Municipal décide de participer à la consultation du Centre de Gestion et de reconduire la collaboration avec Groupama pour les contrats « assurance du personnel » et « dommages au bien ».

▪ **Rapport sur la qualité de l'eau potable – Syndicat de la Baie :**

Le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par le Syndicat de la Baie sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

▪ **Poteaux de balisage – cheminement piétons :**

L'assemblée donne son accord pour l'achat de 100 bornes en robinier pour un montant de 2 152,80 € Après déduction des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général il resterait une somme de 1 076,40 € à la charge de la commune.

▪ **Convention Sports Trégor 22 – club de handball – 2009/2010 :**

Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement pour l'encadrement des jeunes du club de handball par un éducateur sportif. La commune est sollicitée à hauteur de 1 530 € pour l'année sportive 2009/2010. Le Maire est autorisé à signer la convention commune/Sport Trégor 22/club de handball.

▪ **Convention France Télécom – enfouissement rue Le Braz et du Vieux Moulin :**

Le Conseil Municipal approuve la convention France Télécom. La participation communale s'élève à 2 018.80€

- **Ordinateur portable – bureau des Adjointes :**
Acquisition d'un portable pour le bureau des Adjointes et gestion des dossiers RSA pour un montant de 1 933 €TTC.
- **Service enfance jeunesse – tarifs 2010 – séjour à la neige – stage de Mr Boutin – convention CAF – garderie périscolaire :**

Tarifs 2010

1) Secteur enfance 3 – 12 ans

Tarifs réduits pour famille nombreuse

Journée & demi-journée : à déduire - 20% au 2^{ème} enfant présent en même temps que le premier.
- 30% au 3^{ème} enfant présent en même temps que les 2 premiers.
- 50% au 4^{ème} enfant présent en même temps que les 3 premiers.
gratuité au 5^{ème} enfant présent en même temps que les 4 premiers.

Tarif « Trimestre » : Le tarif « trimestre » sera appliqué si entre deux facturations, une fréquentation **d'au moins un mercredi sur deux** est constatée.

Centre de loisirs sans hébergement pendant les mercredis

Quotient familial	Journée occasionnelle	Journée trimestre	Demi-journée occasionnelle	Demi-journée trimestre	Repas
< 520	6,10	4,50	5	2,80	2,80
521 à 750	8,10	6,20	5,20	4	
751 à 950	10,10	7,80	5,50	5	
951 à 1200	11,70	9,50	6,50	6	
> à 1201	15	13	10	8	

Centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires

Quotient familial	Journée	Demi-journée	Semaine	Semaine demi-journée	Repas
< 520	6,10	5	27	22,50	2,80
521 à 750	8,10	5,20	36	23,50	
751 à 950	10,10	5,50	42	25	
951 à 1200	11,70	6,50	49	30	
> à 1201	15	10	60	45	

Camps

Quotient familial	Journée	
	Bretagne	Grands camps à l'extérieur (+20%)
< 520	19	23
521 à 750	20,80	25
751 à 950	22,50	27
951 à 1200	25,40	30
> à 1201	31	35

Versement d'arrhes : **35 €** seront systématiquement exigés pour confirmer la réservation des séjours en Bretagne

30% pour les séjours Neige et Grands camps à l'extérieur

Nuitée au centre de loisirs : 9 €

2) Secteur jeunesse

Tarifs pour centre de loisirs 11-15 ans pour l'été uniquement

Quotient familial	Demi – journée (matin ou ap-midi) X 2 pour la journée	Semaine	Camp tarif journée	
			Bretagne	Extérieur
< 520	4,50	22	19	23
521 à 750	5,20	26	20,80	25
751 à 950	6,00	30	22,50	27
951 à 1200	7,00	34	25,40	30
> à 1201	8,00	40	31	35

Séjour à la neige

Le séjour proposé par la F.O.L. aura lieu en Savoie du samedi 13 au dimanche 21 février.

Le service enfance jeunesse de Plestin et le SIVU enfance jeunesse de Ploumilliau encadrent les 20 jeunes.

Les tarifs sont les suivants (pour les 13/17 ans) :

Quotient familial	< à 462	De 462 à 650	De 651 à 839	De 840 à 1 200	> à 1201
Prix	195 €	235 €	285 €	385 €	510 €
Acompte valant inscription définitive	70 €	85 €	100 €	130 €	180 €

Tarifs séjour pour les 8/10 ans :

Quotient familial	< à 462	De 462 à 650	De 651 à 839	De 840 à 1 200	> à 1201
Prix	185 €	230 €	275 €	375 €	495 €
Acompte valant inscription définitive	64 €	79 €	94 €	127 €	167 €

Demande de stage – Erwan BOUTIN

Avis favorable du Conseil Municipal pour le stage de Mr BOUTIN (restauration de patrimoine) avec un dédommagement de 100 € par semaine.

Convention CAF

Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention de la CAF.

Horaire garderie périscolaire

La garderie sera ouverte jusqu'à 19h00 (actuellement 18h30) pour répondre à la demande de quelques familles.

▪ **Camping de Saint Efflam – remboursement d'arrhes :**

Le Conseil Municipal accorde le remboursement d'arrhes comme suit :

- Mr Daniel BRETON : 31 €
- Mr Eric TREMELET : 31 €
- Mme Mireille GILLARD : 80 €
- Mr Pascal DESVARD : 210 €

▪ **Mme GILAT - disponibilité :**

La situation de disponibilité pour convenance personnelle est renouvelée pour 6 mois à compter du 23 décembre 2009.

▪ **Boule plestinaise – Téléthon - subvention :**

Une subvention de 150 € est accordée pour le Téléthon.

▪ **Subvention à l'A.R.T.C. – recherche sur les tumeurs cérébrales :**

Mr LOPES rappelle que la famille de Bernard HERRY avait suggéré à la municipalité de verser une aide financière en faveur de la recherche médicale au lieu d'offrir une gerbe.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 € à l'A.R.T.C. (recherche sur les tumeurs cérébrales).

▪ **Taxe sur les terrains à bâtir – « loi littoral » :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 septembre 2008 décidant la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles dans les zones urbaines. Le récent jugement du tribunal administratif sur le P.O.S. et de manière générale l'évolution de l'application de la « loi littoral » aboutissent à la « non constructibilité » de terrains à bâtir en zone U.

Le Conseil Municipal décide de modifier la liste des terrains concernés par la majoration à la lumière de cette nouvelle situation.

▪ **Salle des sports – travaux d'entretien :**

Demande de F. GUEHL, Président de l'O.M.S., pour l'aménagement des douches et la création de « stockages » pour les clubs sportifs.

Il est convenu de faire réaliser une étude par un maître d'œuvre.

▪ **Contentieux OGEC Notre Dame / Commune :**

Le Maire présente des éléments du jugement du tribunal administratif en date du 17 novembre 2009 qui condamne la commune au versement d'une somme de 222 244 €. L'avocat de la commune propose de faire appel.

▪ **Abri bus place de Kerilly :**

Mme CADIOU dit que les enfants ne peuvent pas s'abriter sous l'abri bus faute de place.

▪ **Fermeture de la Mairie – manifestation contre la fermeture du tribunal :**

Mr SUC regrette de ne pas avoir été informé de la fermeture de la Mairie au public lors de la manifestation à Lannion contre la fermeture du tribunal administratif.

Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de mobilisation pour ce déplacement.

▪ **Poste d'Adjoint aux sport - remplacement :**

Mr SUC demande des informations sur la désignation d'un Maire Adjoint aux sports suite au décès de Mr HERRY.

Le Maire précise qu'il est convenu de procéder à cette nomination au début de l'année 2010.

▪ **Local pour le Secours Populaire :**

Mr SUC rappelle le souhait du Secours Populaire de pouvoir disposer d'un nouveau local mieux adapté aux besoins.

Mr LE BRIS dit qu'une visite du « GII » a été organisée en présence d'un représentant de l'association. Il faut répondre aux exigences de sécurité pour un local susceptible de recevoir du public.

Mr LE BRIS affirme la volonté de la municipalité d'apporter une solution satisfaisante au Secours Populaire.

▪ **Budget communal :**

Mr LOPES demande l'autorisation pour Le Maire de mandater les dépenses avant le vote du BP 2010 à concurrence de 25% des inscriptions du primitif 2009.

Accord de l'assemblée.

▪ **Création d'une aire de B.M.X. pour l'école cycliste :**

Mr DANIEL présente le projet initié par Mr PHILIPPE. Il est envisagé de créer cette aire B.M.X. au dessus du plateau sportif.

▪ **Espace jeux à Saint Efflam :**

Mr LE BRIGANT dit que l'équipement est fréquenté provoquant avec dégradation du sol (boues). Il convient de sabler l'aire de jeux et poser une clôture.

Fin de la séance à 22H40

Le Maire
A. LUCAS